



SAINT LAURENT NAT' SYNCHRO

1555 Esplanade Edmond Jouhaud
06700 ST LAURENT DU VAR
Tél : 06 17 57 32 51
Email : nat.synchro@laposte.net

Présidente : Michelle CAGNOL

DOSSIER D'INSCRIPTION 2011-2012

Madame, Monsieur,

Nous sommes heureux d'accueillir votre enfant au sein de notre club.

Afin que celui-ci puisse être autorisé à participer aux entraînements, nous vous invitons à nous remettre le plus rapidement possible son dossier d'inscription dûment complété ainsi que les pièces à fournir.

Tout dossier incomplet ne sera pas reçu.

Nous vous informons que, pour des raisons d'organisation et d'assurance, seuls les nageurs (ses) dont le dossier **complet** a été enregistré auront accès au bassin.

Sportivement,

La Présidente,

PIECES A FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- 1 photo d'identité récente
- une fiche de renseignement administratif dûment remplie
- une fiche médicale avec autorisation parentale
- une autorisation parentale de droit à l'image remplie et signée
- l'attestation d'assurance scolaire

Attention : si vous communiquez votre adresse email, n'oubliez pas de consulter régulièrement votre messagerie car le club communique beaucoup par email.

- règlement de la cotisation
- certificat médical de non contre indication à la pratique en compétition de la natation synchronisée délivré par votre médecin,

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION
A LA PRATIQUE EN COMPETITION DE LA NATATION SYNCHRONISEE

(valable pendant un an à compter du jour où il a été délivré)

Je soussigné, Docteur

Certifie avoir examiné : Nom **Prénom**

Né(é) le :

Après examen, atteste que l'intéressé(e) ne présente pas à ce jour de contre indication à la pratique en compétition de la Natation Synchronisée

Date :

Cachet du médecin :

Signature :

RAPPEL :

Le certificat médical est une obligation légale conformément aux articles 8 et 9 du Règlement médical fédéral pris en application des articles L231-2 et L231-3 du Code du sport.

La production d'un certificat médical attestant l'absence de contre indication à la pratique de l'activité des sports statutaires est exigée lors de la première délivrance de licence ainsi qu'à l'occasion de chaque renouvellement annuel.

La participation aux compétitions est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive en compétition.

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DE LA NATATION SYNCHRONISEE EN COMPETITION

NOTE A L'ATTENTION DES LICENCIES

Les règles d'or du club

- 1/ Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort
- 2/ Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort
- 3/ Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort
- 4/ Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.
- 5/ Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition
- 7/ Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive
- 8/ Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général
- 9/ Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique).

NOTE A L'ATTENTION DU MEDECIN

Interrogatoire, antécédents, facteurs de risque, pathologies antérieures ou existantes contre-indiquant le sport pratiqué, accidents sportifs répétés, traitement en cours, évaluation de l'activité sportive projetée et des objectifs, tolérance à l'entraînement. Recherche de conduites à risques de troubles du comportement alimentaire ou de dopage.

L'examen clinique sera particulièrement approfondi et complet, il insistera sur la recherche de pathologies cardio-vasculaires, pulmonaires et de l'appareil locomoteur.

Le praticien est seul juge de la nécessité d'examens complémentaires éventuels, il est responsable d'une obligation de moyen et d'une information même en cas de refus de délivrance d'une aptitude.

La pratique en compétition fera l'objet d'une attention spéciale. Le médecin devra profiter de cette consultation pour répéter les messages de prévention sur la progressivité et la régularité de l'entraînement, la nécessité d'un échauffement et d'une récupération, l'alimentation, l'hydratation, l'inutilité des aides énergétiques ou protéiques. Le point sur les vaccinations sera fait.

Au terme de cette consultation le médecin fait part de ses observations à l'intéressé, il peut être amené à conseiller un changement d'activité sportive, ou définir des limites que le sujet devra respecter.

La signature d'un certificat de non contre-indication aux activités physiques et sportives engage la responsabilité du médecin.

Ce certificat ne doit pas être considéré comme une formalité ni signé sans examen.

Le club refuse tous les certificats médicaux non conformes.

Nous vous proposons aussi rendez-vous dès maintenant avec le médecin du sport.



CRBMS
Centre Régional de Biologie et de Médecine du Sport

Tests d'effort
établir vos données physiologiques
Optimiser les programmes d'entraînement

Visite Médicale Sportive
non contre-indication
à la pratique sportive

Consultations
traumatologie
ostéopathie
diététique

Contactez nous

Tél. : 04 93 18 08 98
Parc des Sports Ch. Ehrmann - NICE
www.crbms.org

MONTANT DE LA COTISATION 2011/2012

- 230 € pour les débutantes
- 250 € pour les groupes compétitions

La cotisation est payable à l'inscription (1 ou 3 versements).

Aucune cotisation ne pourra être remboursée en cours d'année quelque soit le motif d'abandon du nageur (se).

DEPLACEMENTS COMPETITIONS

Les déplacements en compétitions étant une finalité de l'activité sportive du Saint Laurent Nat Synchro, l'observation de l'accroissement des coûts unitaires des services extérieurs tels que les transports ou l'hébergement laisse entrevoir des difficultés à venir pour le club.

Le changement récent du règlement des compétitions de la part de la Fédération Française de Natation se traduit également par une augmentation des charges de déplacements qui touche particulièrement le Saint Laurent Nat Synchro.

Les déplacements aux compétitions qui se déroulent en Région Côte d'Azur (*son découpage géographique comprend les zones Côte d'Azur et Var*) sont assurés par les parents eux-mêmes, qui se regroupent sous l'autorité de l'entraîneur chargé de l'encadrement sportif.

Les déplacements génèrent des frais de transport pour le club et des frais d'hébergement et de restauration. Ils seront partiellement ou totalement pris en charge par les familles.

Ainsi, lors de toutes compétitions hors département, une participation sera demandée aux nageuses. Le non-paiement de celle-ci au plus tard 8 jours avant le départ sera considéré comme le forfait de la nageuse pour la compétition concernée.

Les dépenses engagées par le S.L.N.S. lors des déplacements en compétition hors département sont à la disposition des parents.

Les Maillots de Natation Synchronisée pourront être à la charge des familles.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NOM : NOM de la famille si différent :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : COMMUNE :

Téléphone : Portable :

Adresse e-mail :

Profession du père : Tel professionnel :

Profession de la mère : Tel professionnel :

La nageuse a-t-elle été licenciée dans un autre club de natation l'an dernier :

Si oui, dans quel club :

N° de licence 2010/2011 dans ce club :

Attention : votre enfant peut avoir adhéré à un club sans avoir été licenciée
(renseignez vous auprès de son ancien club).

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur du Saint Laurent Nat Synchro, mis à disposition lors de l'inscription, est accepté par l'adhérent.

J'accepte le règlement intérieur du Saint Laurent Nat Synchro

Fait, le

Signature du responsable légal,
Précédé de la mention : « lu et approuvé

Signature de l'enfant,

AUTORISATION PARENTALE ET FICHE MEDICALE

En cas d'urgence, les médecins obligés de pratiquer certains actes chirurgicaux, examens, anesthésies, demandent une autorisation écrite des parents. Si celle-ci fait défaut, il leur faut demander l'autorisation au Juge des enfants ou au Procureur de la république. L'attestation ci-dessous est destinée à éviter ces démarches.

Je soussigné(e Mr, Mme, Melle
agissant en tant que responsable légal : père, mère, tuteur (rayer les mentions inutiles)

autorise l'enfant :

Nom Prénom :
Date de naissance :
Organisme de sécurité sociale :
N° de sécurité sociale :

à participer aux déplacements, compétitions et activités organisée par le Saint Laurent Nat Synchro pour la saison 2011/2012

et autorise le médecin consulté, en cas d'urgence, à pratiquer toute intervention médicale, chirurgicale ou d'anesthésie que nécessiterait l'état de mon enfant.

Personne à joindre en cas d'urgence :
N° de téléphone :

Nom du médecin traitant :
N° de téléphone :

Etablissement où transporter l'enfant en cas d'urgence :
.....

Vaccinations à jour : oui non (barrer la mention inutile)

Eléments médicaux à prendre en compte (allergies, traitements en cours ...) :
.....
.....

Fait le

Signature du responsable légal,
Précédé de la mention : « lu et approuvé »

AUTORISATION PARENTALE Droit à l'image : saison 2011/2012
--

Je soussigné(e) _____ (Mère, Père, Tuteur) de
l'enfant NOM _____ PRENOM _____
accepte(nt) que mon enfant soit pris en photo et filmé lors des activités proposées par le
Saint Laurent Nat Synchro durant la saison 2010-2011.

J'accepte que ces images puissent ensuite servir d'outil de communication et de promotion
aux activités liées à la natation synchronisée pour le Saint Laurent Nat Synchro.

La reproduction et la représentation de ces images se feront sur tous types de support
(notamment papier, électronique et audiovisuelle).

L'exploitation principale de ces images se fera sur le territoire français.

Dans l'hypothèse où le Saint Laurent Nat Synchro viendrait à être sollicité pour une
exploitation commerciale de ces images, elle demanderait votre autorisation au préalable.

- J'autorise le Saint Laurent Nat Synchro à reproduire et représenter les images sans
aucune contrepartie financière ou matérielle.

Fait àle

Signature du/des parents*

**(Mention manuscrite lu et approuvé)*